PAYS DE GRASSE VOLLEY BALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SAISON 2025/2026

CONVOCATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Vous êtes convoqués pour participer à l'assemblée générale du Pays de Grasse Volley Ball consacrée à la clôture de la saison 2025/2026.

Date / heure : 29/10/2026 _ 20h00

Lieu : Grasse - Omnisport

ORDRE DU JOUR - AG ORDINAIRE

- Accueil des délégués - contrôle des pouvoirs et constat du quorum
- Allocution du Président de seance
- Ratification du procès-verbal de l'AG ordinaire 2024/2025
- Rapport moral et d'activités de la saison 2025/2026
- Rapport financier
- Approbation du bilan et du compte de résultat 2025/2026
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2026/2027

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS - SAISON 2025/2026

Résolution 1 - Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale relative à la saison 2024/2025 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0

RÉSUMÉ

La saison 2025/2026 s'inscrit dans la continuité de la forte dynamique observée ces dernières années. Le PGVB a poursuivi son développement sur les sites de Grasse et de Mouans-Sartoux, tout en maintenant une ligne directrice constante : former les jeunes, proposer une pratique loisirs accessible au plus grand nombre.

Cette croissance reste contrainte par les capacités d'accueil dans les gymnases et par la nécessité de disposer d'un encadrement suffisant et stable. Après les difficultés rencontrées la saison précédente sur certains groupes, le club a poursuivi une logique de croissance maîtrisée, avec comme priorité la qualité de l'encadrement plutôt que l'augmentation non maîtrisée des effectifs.

I - DES POINTS FORTS QUI SE POURSUIVENT

La formation et la filière jeunes

La formation demeure au cœur du projet du PGVB. Le club continue d'accompagner ses jeunes des premières catégories jusqu'aux collectifs seniors, avec une attention particulière portée à la détection des potentiels, à la progression technique et à l'intégration progressive des jeunes dans les groupes de niveau supérieur.

Le club poursuit également son effort de formation des encadrants et l'intégration de jeunes bénévoles auprès des entraîneurs expérimentés. Cette transmission interne est indispensable pour sécuriser à moyen terme les ressources humaines nécessaires au développement du club.

La pratique Loisirs

La pratique Loisirs demeure un pilier du club, avec des groupes nombreux et une demande soutenue. Le PGVB souhaite renforcer l'accompagnement de ces pratiquants en développant des temps dédiés à la progression, ouverts aussi bien aux débutants qu'aux joueurs plus confirmés.

Le beach-volley

Le développement du beach-volley engagé les saisons précédentes s'est poursuivi. Cette discipline constitue un complément naturel au volley en salle, permet d'élargir l'offre sportive du territoire et offre de nouvelles possibilités de pratique en dehors des gymnases. Le projet porté autour de la Pays de Grasse Beach Académie s'inscrit dans cette logique de diversification et de formation.

II - LES POINTS DE VIGILANCE ET D'AMÉLIORATION

Les créneaux et les capacités d'accueil

Le manque de créneaux reste l'une des principales limites structurelles du club. Le fonctionnement sur plusieurs gymnases et sur deux communes impose une organisation complexe, avec des groupes qui peuvent être amenés à utiliser plusieurs sites selon les entraînements et les compétitions.

Le club remercie les communes de Grasse et de Mouans-Sartoux pour leur accompagnement et la mise à disposition des équipements. Il reste néanmoins nécessaire de conserver une gestion prudente des inscriptions afin que chaque licencié bénéficie de conditions de pratique satisfaisantes.

Structuration de l'encadrement

La saison confirme la nécessité de sécuriser l'encadrement sportif, de mieux répartir les responsabilités et d'anticiper davantage la constitution des groupes. La structuration sportive doit permettre au club de conserver son niveau d'exigence malgré la diversité croissante des publics accueillis.

III - VIE ASSOCIATIVE, PARTENAIRES ET TERRITOIRE

Le PGVB poursuit son action sur le territoire du Pays de Grasse, avec une présence forte à Grasse et Mouans-Sartoux. Le club remercie les collectivités, partenaires privés, bénévoles, familles et licenciés dont le soutien permet de maintenir et développer le projet associatif.

Au-delà de la pratique compétitive, le club souhaite continuer à renforcer son rôle éducatif et territorial : accueil des jeunes, école de volley, actions de découverte, loisirs, formation des encadrants et développement du beach-volley.

La croissance du club rend également nécessaire une structuration associative plus forte : répartition claire des missions, implication du Conseil d'administration, développement du bénévolat et amélioration continue des outils de communication et de gestion.

En conclusion, l'identité et la force de notre club, au-delà des résultats sportifs et des ambitions du club, nous sommes avant tout une grande famille, un lieu de partage, de convivialité et de plaisir, où chaque adhérent doit pouvoir s'épanouir à travers la pratique du volley-ball.

Cette philosophie, fondée sur l'esprit d'équipe, le respect et le plaisir de jouer ensemble, doit rester au cœur de la vie du club et guider ses actions futures.

Résolution 2 - Rapport moral et d'activités

Le rapport moral et d'activités est présenté en séance puis soumis au vote.

Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0

RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat de la saison 2025/2026 fait apparaître 100 300 € de produits et 99 100 € de charges, soit un excédent de 1 200 €. Ce niveau de résultat traduit un exercice globalement maîtrisé malgré la progression des frais fédéraux, des déplacements et des dépenses nécessaires à l'encadrement sportif.

Les ressources du club restent diversifiées entre subventions publiques, cotisations, dons et mécénat. Les principaux postes de charges demeurent l'encadrement, les frais FFVB/Ligue/CDAM, les compétitions, les déplacements et l'équipement. Le maintien d'un résultat positif, même limité, permet de préserver une gestion saine et de ne pas fragiliser la trésorerie associative.

Résolution 3 - Approbation des comptes 2025/2026

L'assemblée approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2025/2026 tels que présentés et annexés au présent procès-verbal.

Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0

Résolution 4 - Affectation du résultat

Le résultat excédentaire de l'exercice, d'un montant de 1 200 €, est affecté en totalité au report à nouveau afin de renforcer les fonds associatifs et la capacité du club à absorber les aléas de la saison suivante.

Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026/2027

Le budget prévisionnel 2026/2027 est arrêté à 104 500 € en produits et 104 500 € en charges. Il traduit une volonté de stabilité : maintien d'un encadrement sportif de qualité, maîtrise des effectifs, poursuite de la formation, consolidation des équipes fanions, développement des loisirs et du beach-volley, tout en conservant un strict équilibre financier.

Résolution 5 - Approbation du budget prévisionnel 2026/2027

Le budget prévisionnel 2026/2027 est soumis au vote de l'assemblée.

Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0

GOUVERNANCE ET PERSPECTIVES 2026/2027

Évolution de la gouvernance

La saison 2025/2026 a également été marquée par une évolution de la gouvernance du club.

Composition du Conseil d'administration présentée à l'AG :

Nom et prénom	Fonction	Observation / ratification
CHENITI HONG	MEMBRE DU CD	INTEGRATION PLACE LIBRE

Perspectives sportives et associatives

- Renforcer la coordination sportive et l'accompagnement des entraîneurs.
- Poursuivre la formation et la détection des jeunes à potentiel.
- Poursuivre le développement du beach-volley et la complémentarité salle / sable.
- Renforcer l'implication bénévole, la communication et la structuration du Conseil d'administration.

Résolution 6 - Gouvernance / Conseil d'administration

L'Assemblée Générale prend acte de l'évolution de la gouvernance et confirme la poursuite du fonctionnement du Conseil d'administration dans le cadre statutaire en vigueur.

Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après présentation des différents rapports et adoption des résolutions.

Fait à Grasse, en 2026 - date de signature à compléter lors de la tenue effective de l'Assemblée Générale.

CD / représentant légal	Le secrétaire de séance
Nom : __CALLEJON_____ Signature :	Nom : ___ALLARD_____ Signature :